



Autorisation parentale pour les mineurs

Equipier 1

J'autorise mon enfant mineur..... à participer le 14 février 2021 au **BIKE & RUN de Marignane** et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

Mme ou M..... Le / / 2021

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Equipier 2

J'autorise mon enfant mineur..... à participer le 14 février 2021 au **BIKE & RUN de Marignane** et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

Mme ou M..... Le / / 2021

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Autorisation parentale contrôle anti dopage pour les mineurs

Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport) Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Je soussigné,

Nom

Prénom :

père, mère, tuteur¹ de l'enfant, Nom

Prénom :

Autorise le personnel médical accrédité consulté pour les prélèvements en vu contrôle antidopage, à procéder aux seuls prélèvements nécessaires au contrôle,

A
représentant légal
Le
que de droit

Signature des parents ou du

Fait pour valoir ce

et approuvé »

Précédée de la mention manuscrite « lu

1 : rayer les mentions inutiles